

GUIDE PRATIQUE À L'USAGE DES ACTEURS

DE LA PARENTALITÉ

Naissance

Mode
d'accueil

École

Ados

Séparation



LA PARENTALITÉ EST UNE **QUESTION FONDAMENTALE** DE NOTRE SOCIÉTÉ...

AYEZ LES **RÉPONSES À PORTÉE DE MAIN.**

En tant qu'acteur de la parentalité, vous êtes quotidiennement confronté aux attentes, demandes et questions des familles. Futurs parents, parents, grands-parents, enfants, adolescents... Quel que soit le membre de la famille qui s'adresse à vous, vous lui apportez la réponse et l'accompagnement dont il a besoin.

C'est la raison pour laquelle nous vous remettons ce guide et les fiches situationnelles qui le complètent.

Conçu spécifiquement pour vous, le guide recense les dispositifs existants actuellement en lien avec la parentalité. Il vous permet de garder à portée de main leur définition, leurs missions et leurs publics.

Les fiches situationnelles présentent les différentes thématiques liées au sujet abordé et sont un support qui peut être remis à la personne reçue. En les imprimant au cas par cas, vous pouvez cocher directement dessus les dispositifs répondant aux attentes de la personne rencontrée, les structures à contacter, les moyens mis à sa disposition pour l'accompagner. Ainsi, la personne peut disposer, à l'issue du rendez-vous, d'une synthèse des démarches à entreprendre.



Sommaire

Actions en lien avec l'école	p. 5
Aide au domicile des familles	p. 7
Centre de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF)	p. 8
Conseil conjugal et familial	p. 8
Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	p. 9
Dispositifs vacances et loisirs	p. 10
Espace de rencontre	p. 11
Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)	p. 11
Maison Des Adolescents (MDA)	p. 12
Médiation familiale	p. 12
Point d'Accueil et d'Écoute Jeunes (PAEJ)	p. 13
Programme de Réussite Éducative (PRE)	p. 13
Protection Maternelle et Infantile (PMI)	p. 14
Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)	p. 14
Service social polyvalent	p. 15
Vous développez des actions dans le champ de la parentalité	p. 16

PRE

LAEP

Espace de
rencontre

REAAP

PMI

Les dispositifs en lien
avec la parentalité
pour chaque situation rencontrée.



ACTIONS EN LIEN AVEC L'ÉCOLE

INFORMER ET AIDER LES PARENTS SUR L'ENSEIGNEMENT.

Plusieurs dispositifs et outils ont été mis en place pour permettre aux parents de comprendre et suivre le parcours scolaire de leurs enfants. Chacun d'entre eux correspond à des publics précis et vise des objectifs différents pour couvrir l'ensemble des situations rencontrées.

LA MALLETTE DES PARENTS

Elle est destinée à améliorer le dialogue entre les parents d'élèves et les enseignants. Elle est à disposition des équipes éducatives volontaires de CP et sixième.



SA MISSION :

Animer des ateliers-débats avec les parents autour de sujets différents selon la classe :

- En CP : apprendre à lire, aider son enfant à être élève, être bien à l'école.
- En sixième : fonctionnement du collège, accompagnement à la scolarité, temps des devoirs, résultats scolaires, accompagnement éducatif, autorité, préadolescence, développement de l'autonomie...



SES PUBLICS :

- Tous les parents d'enfants de CP et sixième.

<http://eduscol.education.fr/cid59844/la-mallette-des-parents-cp.html>

<http://www.education.gouv.fr/cid53083/le-dispositif-mallette-des-parents.html>

<http://mallettedesparents.onisep.fr/>

L'ESPACE PARENTS

Cet espace est principalement dédié aux parents et leurs délégués pour des rencontres individuelles et collectives.



SES MISSIONS :

- Faciliter la participation et l'échange.
- Organiser des rencontres sur les préoccupations des familles.
- S'appuyer, si besoin, sur les dispositifs existants : actions éducatives familiales, mallette des parents, Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).



SES PUBLICS :

- Tous les parents d'élèves.



ACTIONS EN LIEN AVEC L'ÉCOLE (suite)

LE SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES

Il est à la disposition des parents pour leur offrir un lieu d'échange avec les établissements scolaires et les informer sur les dispositifs existants en lien avec la parentalité, la médiation, la coéducation.



SES MISSIONS :

- Créer du lien entre les familles et l'école.
- Permettre une scolarisation adaptée, au plus près de l'intérêt de l'enfant et de sa famille.



SES PUBLICS :

- Tous les parents d'élèves scolarisés ou en instruction à domicile.



LE LIEU CONCERNÉ :

- DSDEN du Rhône

www.ac-lyon.fr/dsden69/pid32586/accueil.html

OUVRIR L'ÉCOLE AUX PARENTS POUR LA RÉUSSITE DES ENFANTS (OEPRE)

L'OEPRE permet aux parents de suivre le parcours scolaire de leurs enfants, tout en favorisant la réussite de tous les élèves.



SES MISSIONS :

- Donner aux parents étrangers ne maîtrisant pas la langue française les moyens d'aider leurs enfants dans leur scolarité.
- Informer sur l'institution scolaire, les droits et devoirs des enfants, comme des parents.
- Permettre une meilleure compréhension des principes, valeurs et usages de la société française.
- Offrir un apprentissage de la langue française.



SES PUBLICS :

- Parents étrangers primo-arrivants, résidant en France de façon régulière et ayant signé un Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) depuis moins de 5 ans.



LES LIEUX CONCERNÉS :

- Écoles et collèges inscrits dans le dispositif.



AIDE AU DOMICILE DES FAMILLES

ACCOMPAGNER LES FAMILLES DANS DES MOMENTS DIFFICILES.

L'aide à domicile a pour but d'accompagner les familles. Il s'agit d'un soutien temporaire qui leur est proposé pour les aider à surmonter les difficultés ponctuelles qu'elles peuvent rencontrer lors d'événements provoquant des changements en leur sein.



SES MISSIONS :

Se sentir épaulé(e) par un professionnel formé et qualifié peut permettre de mieux affronter les tâches et activités de la vie de tous les jours :

- Attendre et accueillir le petit dernier de la famille tout en s'occupant de ses frères et sœurs en bas âge.
- Apprendre à vivre seul(e) avec son(ses) enfant(s) après une séparation ou le décès d'un(e) conjoint(e).
- Reprendre une activité professionnelle après une longue période de chômage ou d'inactivité sans avoir eu le temps de se réorganiser.
- Faire face au quotidien après un accident, pendant une maladie ou une convalescence...



SES PUBLICS :

Toute famille allocataire du régime général, ayant un enfant à charge ou attendant son premier enfant, confrontée à un événement particulier :

- Grossesse.
- Naissance ou adoption.
- Décès d'un proche (autre parent ou enfant).
- Soins ou traitements médicaux de courte ou longue durée.
- Rupture familiale (séparation...)...



LES LIEUX CONCERNÉS :

Deux associations conventionnées avec la Caf du Rhône :

- Adiaf-Savarahm
- ADMR

www.adiaf.org - www.admr69.org

www.caf.fr/ma-caf/caf-du-rhone/partenaires/vous-developpez-des-actions-dans-le-champ-de-la-parentalite/l-aide-a-domicile



CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE (CPEF)

À VOTRE ÉCOUTE EN TOUTE DISCRÉTION.

Le CPEF est un lieu d'écoute et d'échange autour de la vie affective et de la sexualité. Les entretiens avec les équipes pluridisciplinaires (médecins, sages-femmes, conseillères conjugales, assistantes sociales...) sont gratuits et tenus au secret professionnel.



SES MISSIONS :

- Écouter, conseiller, accompagner sur les sujets en lien avec les relations familiales, affectives et sexuelles, la contraception, la grossesse, la maternité, la paternité, la parentalité, les violences conjugales, familiales et sexuelles, l'adolescence...
- Délivrer une contraception, dépister et traiter les Infections Sexuellement Transmissibles (IST), dépister le sida gratuitement et sans autorisation parentale aux jeunes de moins de 18 ans.
- Recevoir les personnes en entretiens individuels, en couple ou en groupe.
- Organiser des actions dans les collèges, lycées, foyers, centres sociaux, établissements spécialisés...



SES PUBLICS :

Le CPEF accueille toute personne en besoin, quels que soient son âge et sa situation familiale :

- Femmes, hommes.
- Couples, familles.
- Adolescents, adultes, futurs parents, parents.



LES LIEUX CONCERNÉS :

- Les CPEF.
- Les CPEF hospitaliers.
- Le planning familial.

www.rhone.fr/solidarites
www.grandlyon.com/centres-de-planification-et-d-education-familiale.html
www.planning-familial.org

CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL

DE LA RÉFLEXION À LA COMPRÉHENSION DE SA SITUATION.

Le conseiller conjugal et familial accompagne la personne dans sa réflexion pour une meilleure compréhension d'elle-même et des autres lors d'entretiens individuels, d'entretiens de couple, familiaux ou de groupe.



SA MISSION :

- Offrir un temps de parole, d'échange et de réflexion sur :
- La fécondité, la contraception, la sexualité, la prévention des Infections Sexuellement Transmissibles (IST).
 - La vie de couple, les relations affectives, les relations familiales, la fonction parentale, la maternité, la paternité.
 - L'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG).
 - Les situations difficiles liées à des dysfonctionnements familiaux ou à des violences intrafamiliales, sexistes, sexuelles.



SES PUBLICS :

Le conseil conjugal et familial s'adresse à tous :

- Femmes, hommes.
- Couples, familles.
- Adolescents, adultes.
- Futurs parents, parents, grands-parents.



LES LIEUX CONCERNÉS :

- Association Française des Centres de Consultation Conjugale (AFCCC).
- Le Centre de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) ou les centres associatifs et hospitaliers.

CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

LE SOUTIEN ET LES RESSOURCES NÉCESSAIRES À LA RÉUSSITE SCOLAIRE.

Effectués hors du temps scolaire, les CLAS concernent les enfants du CP à la terminale. Ils leur apportent l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école. Cet accompagnement à la scolarité s'adresse aussi aux parents pour leur faciliter la compréhension des règlements et des codes de l'école, de ses missions et de ses valeurs.



LEURS MISSIONS :

- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.
- Favoriser le lien parents-enfants-école.
- Faciliter l'accès aux savoirs pour les enfants.
- Élargir les centres d'intérêt des enfants et des parents par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de l'environnement proche.
- Valoriser les acquis des enfants.



LEURS PUBLICS :

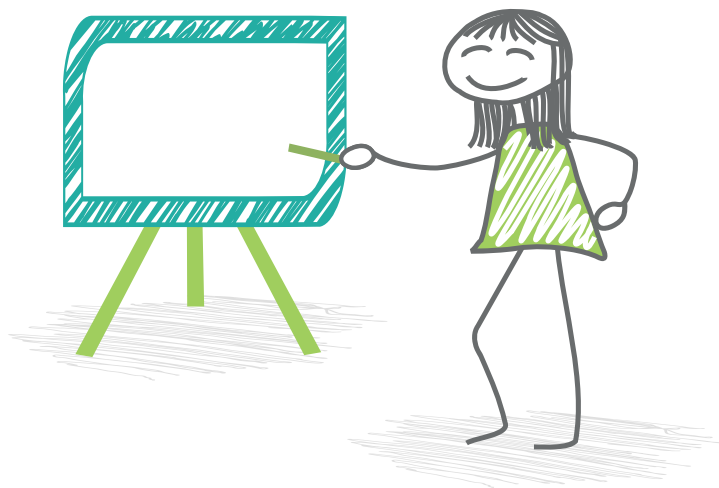
- Enfants du cours préparatoire à la terminale avec leurs parents.



LES LIEUX CONCERNÉS :

- 396 groupes CLAS financés sur le territoire du Rhône.

www.caf.fr/ma-caf/caf-du-rhone/partenaires/vous-developpez-des-actions-dans-le-champ-de-la-parentalite/le-dispositif-contrat-local-d-accompagnement-a-la-scolarite



DISPOSITIFS VACANCES ET LOISIRS

OFFRIR À TOUS LA POSSIBILITÉ DE **PARTIR ET DE SE DÉTENDRE.**

Grâce à ces trois dispositifs, les enfants et les familles en situation de fragilité ou de précarité peuvent avoir accès plus facilement aux loisirs et aux vacances.



LES BONS VACANCES

Les bons vacances sont envoyés aux familles remplissant les conditions nécessaires en début d'année civile.



LEUR MISSION :

- Favoriser le départ en vacances en famille ou en structure collective.



LEURS PUBLICS :

Les familles pouvant bénéficier des bons vacances doivent remplir les conditions suivantes :

- Elles doivent avoir au moins un enfant à charge, né au plus tard le 30 septembre de l'année N-1 et âgé de moins de 20 ans à cette date.
- Leur quotient familial doit être inférieur ou égal à 700 € pour le mois d'octobre de l'année N-1.



LE LIEU CONCERNÉ :

- Caf du Rhône

www.caf.fr/ma-caf/caf-du-rhone/offre-de-service/enfance-et-jeunesse/notice_bons_vacances_2017

LE DISPOSITIF “VACANCES FAMILLES SOLIDARITÉ” (VFS)

Le dispositif VFS a pour objectif de favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances des familles les plus fragilisées.



SES MISSIONS :

- Permettre les sorties en famille, en week-ends et les départs en vacances.
- Soutenir la fonction parentalité et resserrer les liens parents-enfants.
- Favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle à travers ces projets.
- Créer une dynamique de quartier via une association visant à améliorer le “vivre ensemble”.



SES PUBLICS :

- Familles bénéficiaires de bons vacances (quotient familial inférieur ou égal à 700 €).



LE LIEU CONCERNÉ :

- Centre social de son quartier.

www.caf.fr/ma-caf/caf-du-rhone/partenaires/vous-developpez-des-actions-dans-le-champ-de-la-parentalite/vacances-familles-solidarite - www.rhone.fr - www.grandlyon.com/metropole

LE DISPOSITIF “VILLE VIE VACANCES” (VVV)

Le dispositif VVV s'adresse prioritairement aux jeunes de 11 à 18 ans, résidant dans un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV).



SES MISSIONS :

- Permettre une prise en charge éducative des jeunes pendant les vacances scolaires.
- Faciliter l'accès à la culture, au sport et aux loisirs.
- Encourager le respect mutuel entre les filles et les garçons.



SES PUBLICS :

- Jeunes de 11 à 18 ans en difficulté, rencontrant des fragilités de socialisation et résidant dans un QPV.



LES LIEUX CONCERNÉS :

- Associations de quartier.
- Centre social de son quartier.

www.caf.fr/ma-caf/caf-du-rhone/partenaires/vous-developpez-des-actions-dans-le-champ-de-la-parentalite/dispositif-ville-vies-vacances-vvv - auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gouv.fr

ESPACE DE RENCONTRE

MAINTENIR, PRÉSERVER, RÉTABLIR LE LIEN ENFANTS-PARENTS.

L'espace de rencontre est un lieu neutre, extérieur au domicile destiné à maintenir, à préserver ou à rétablir la relation entre l'enfant et le parent chez qui il ne réside pas habituellement ou l'enfant et un tiers (grands-parents ou fratrie, notamment). Le recours à l'espace de rencontre est préconisé dans les situations où une relation enfant-parents et/ou l'exercice d'un droit de visite est(sont) interrompu(s), difficile(s) ou conflictuel(s), y compris dans les situations de violences conjugales.

L'activité de l'espace de rencontre peut être liée soit à des mesures judiciaires ordonnées par un magistrat - principalement le juge aux affaires familiales et le Juge des Enfants - ou par une Cour d'appel, soit à des mesures non judiciaires, telles que des sollicitations directes de parents ou une orientation par un partenaire - les services sociaux du Conseil départemental du Rhône ou de la Métropole de Lyon en particulier.



SES MISSIONS :

- Maintenir, préserver ou renouer le lien entre l'enfant et ses proches parents, notamment lorsque l'enfant réside chez l'un de ses parents.
- Accompagner les parents dans leurs responsabilités parentales.



SES PUBLICS :

- Enfants.
- Mères, pères.
- Grands-parents.
- Personnes proches de l'enfant titulaires d'un droit de visite.



LES LIEUX CONCERNÉS :

4 espaces de rencontre gérés par 3 associations sur le territoire du Rhône

- L'Association Française des Centres de Consultation Conjugale (AFCCC) - à Lyon et à Villefranche-sur-Saône
- Colin Maillard
- Sauvegarde 69

www.afccc69.fr

www.mediationfamiliale-colinmaillard.fr

www.sauvegarde69.fr/etablissements-services/protection-de-lenfance-spemo

www.caf.fr/ma-caf/caf-du-rhone/partenaires/vous-developpez-des-actions-dans-le-champ-de-la-parentalite/les-espaces-de-rencontres

LIEU ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

UN ESPACE DE JEU ET DE PAROLE.

Adapté à l'accueil de jeunes enfants, le LAEP consiste en un espace de jeu libre pour eux, tout en offrant aux parents un lieu d'échange autour du lien familial. Des professionnels et bénévoles les accueillent, les écoutent et sont garants des règles de vie spécifiques au LAEP.



SES MISSIONS :

- Favoriser l'éveil et la socialisation de l'enfant.
- Permettre la séparation et la différenciation entre les enfants et les parents.
- Rompre l'isolement social des parents.
- Créer un effet d'intégration pour les enfants, comme pour les parents.
- Générer de la solidarité entre parents et entre enfants.



SES PUBLICS :

- Enfants de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s).



LES LIEUX CONCERNÉS :

- 42 LAEP sur le territoire du Rhône.

www.mon-enfant.fr

MAISON DES ADOLESCENTS (MDA)

LA SANTÉ DANS TOUTES SES DIMENSIONS.

Lieu dédié aux soins et à la prévention en santé, la MDA accueille et accompagne les jeunes de 12 à 25 ans, ainsi que leur famille. Psychiatres, psychologues, infirmiers, éducateurs, médecins généralistes, gynécologues... L'ensemble de ces équipes appréhende la santé dans ses dimensions à la fois physique, psychique, relationnelle, sociale et éducative.



SES MISSIONS :

- Accompagner vers un mieux-être.
- Informer et aider sur les questions sociales, familiales, éducatives, liées à la santé, la sexualité, les addictions, l'alimentation, le sommeil...
- Proposer des soins adaptés sous forme d'entretiens individuels, familiaux ou de groupe.
- Intervenir sur des actions de prévention, notamment dans les collèges et lycées.



SES PUBLICS :

- Jeunes de 12 à 25 ans.
- Leur famille.



LES LIEUX CONCERNÉS :

- La MDA du Rhône.
- La MDA de Villefranche-sur-Saône.

www.maisondesadolescentsrhone.fr
www.mda-villefranche.fr

MÉDIATION FAMILIALE

FAVORISER LE LIEN FAMILIAL DANS LES PÉRIODES DIFFICILES.

La médiation familiale consiste à construire ou reconstruire le lien familial dans les situations de rupture ou de séparation. Impartial, indépendant et qualifié, le médiateur familial favorise le dialogue entre les personnes et la gestion de leurs conflits. Pour ce faire, il existe deux types de médiation familiale : les médiations conventionnelles ou extra-judiciaires à l'initiative des gens concernés et celles judiciaires ordonnées par un juge.



SES MISSIONS :

- Favoriser la coparentalité.
- Préserver le lien familial entre grands-parents/petits-enfants ou jeunes adultes/parents en cas de séparation, divorce, reconstitution familiale, conflits familiaux.
- Régler ou apaiser les conflits par le dialogue.



SES PUBLICS :

- Familles avec enfants en cours de séparation, de divorce ou séparées, hors situations de violences conjugales.



LES LIEUX CONCERNÉS :

- Association Colin Maillard.
- L'Association Française des Centres de Consultation Conjugale (AFCCC).
- Le Centre de la Famille et de la Médiation (CFM).
- L'Union Départementale des Associations Familiales du Rhône et de la Métropole de Lyon (UDAF).

www.mediationfamiliale-colinmaillard.fr
www.afccc69.fr
www.cfmediation.com
www.udaf69.fr
www.caf.fr/ma-caf/caf-du-rhone/offre-de-service/petite-enfance/la-mediation-familiale

POINT D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE JEUNES (PAEJ)

ORIENTER VERS LES MEILLEURES SOLUTIONS.

Le PAEJ est un espace de prévention, qui accueille les jeunes de 12 à 25 ans et leur famille rencontrant une problématique en lien avec la santé au sens large du terme. À leur écoute, des psychologues, des éducateurs, des infirmiers soutiennent, conseillent et accompagnent les jeunes et leur famille. Ils les orientent en cas de besoin vers les structures médicales ou sociales appropriées.



SES MISSIONS :

- Accueillir sans rendez-vous, gratuitement et en toute confidentialité.
- Conseiller, accompagner et orienter les jeunes et leur famille en situation difficile : mal-être, souffrance, dévalorisation, échec, attitude conflictuelle, difficultés scolaires ou relationnelles, conduite suicidaire, de rupture, d'emprise radicale, violente ou dépendante, décrochage scolaire ou social, tout type de conduites à risques...
- Donner des outils aux familles pour retisser des liens.



SES PUBLICS :

- Jeunes de 12 à 25 ans.
- Leur famille.



LES LIEUX CONCERNÉS :

- L'Espace Santé Jeunes du CRIJ Rhône-Alpes, à Lyon.
- Les 4 PAEJ gérés par l'ARHM (Pôle Lyade), à Lyon, Vénissieux, Rillieux-la-Pape et St-Priest.
- Le PAEJ géré par la Mairie de Meyzieu.
- Le PAEJ "Écouter et Prévenir", à Vaulx-en-Velin.
- Le PAEJ géré par la Mairie de Villeurbanne.

www.crijrhonealpes.fr dans la rubrique en haut intitulée « logement+vie pratique+ santé » Sélectionner l'espace santé jeunes de Lyon

<http://lyade.arhm.fr/> - www.meyzieu.fr/ - <http://anpaej.fr/> - www.mairie-villeurbanne.fr/

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES.

Ce programme concerne les enfants de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité et leur famille vivant dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Le PRE leur propose des actions et un accompagnement individualisé dans les domaines de l'enseignement, de la santé, du social, de la culture et du sport.



SES MISSIONS :

- Accompagner les enfants et les adolescents présentant des signes de fragilité, de l'école maternelle jusqu'au terme de la scolarité obligatoire.
- Construire un parcours de réussite avec le jeune et sa famille.
- Favoriser l'égalité des chances pour les jeunes des QPV.



SES PUBLICS :

- Familles, enfants et adolescents de 2 à 16 ans, résidant dans un QPV et présentant des signes de fragilité.



LES LIEUX CONCERNÉS :

- Les communes suivantes ont mis en place un PRE: Belleville, Bron, Décines, Feyzin, Givors, Grigny, Lyon, Meyzieu, Neuville-sur-Saône, Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Saint-Priest, Tarare, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villefranche-sur-Saône, Villeurbanne

www.cget.gouv.fr

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

PRENDRE SOIN DE VOUS ET DE VOTRE ENFANT.

La PMI a pour mission de s'assurer de la bonne santé des enfants, dès la grossesse et tout au long de la petite enfance. C'est pourquoi ses équipes se composent de médecins, sages-femmes, infirmières-puéricultrices, auxiliaires de puériculture, psychologues.



SES MISSIONS :

Les équipes de la PMI interviennent soit dans le cadre d'accompagnements individuels, soit dans le cadre d'actions collectives pour :

- Suivre la grossesse, préparer à la naissance et à la parentalité.
- Aider à l'organisation du quotidien après l'arrivée du bébé.
- Accompagner et orienter en cas d'hospitalisation de l'enfant ou s'il est porteur de handicap.
- Guider dans le choix d'un mode d'accueil.
- Veiller à la santé de l'enfant par des consultations dans les lieux de la PMI et à l'école.



SES PUBLICS :

- Les femmes enceintes.
- Les enfants de 0 à 6 ans.
- Les familles ayant perdu leur bébé.



LES LIEUX CONCERNÉS :

- Les Maisons Du Rhône (MDR).
- Les Maisons De la Métropole (MDM).

www.rhone.fr/solidarites

www.grandlyon.com/services/protection-maternelle-et-infantile.html

www.grandlyon.com/services/annuaire-des-maisons-de-la-metropole.html



RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP)

CRÉER DES LIENS DE PROXIMITÉ ENTRE LES FAMILLES.

Les REAAP ont pour objectif de soutenir et d'accompagner les parents dans l'exercice de leur parentalité et de les aider à faire face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer avec leurs enfants.

Le REAAP est un dispositif de soutien à la parentalité fondé sur des initiatives locales. Il met en réseau des parents, des professionnels et/ou bénévoles et des élus dans une relation de reconnaissance et de confiance. Il occupe une place importante dans la création de liens de proximité entre les familles, de nature à conforter les parents dans leur dignité et dans leur rôle de parents.

L'objectif principal des actions portées par le REAAP est de développer les compétences des parents en tant que premiers éducateurs de leurs enfants, en s'appuyant sur leur savoir-faire et leurs capacités à s'entraider, en leur redonnant confiance dans leurs capacités à assurer leur fonction et leur responsabilité parentales.



SES MISSIONS :

- Aider les parents à trouver des solutions concernant la parentalité et les difficultés rencontrées avec leurs enfants.
- Conforter les compétences des parents à travers le dialogue, l'échange et la mise en réseau.
- Favoriser l'entraide entre les familles.



SES PUBLICS :

- Parents d'enfants de moins de 18 ans.



LES LIEUX CONCERNÉS :

- Actions développées par des porteurs de projets situés sur le territoire du Rhône.

www.mon-enfant.fr/actions-locales/liste-actions-locales/Rhône

SERVICE SOCIAL POLYVALENT

PRÉVENIR ET SURMONTER LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.

Le service social polyvalent assure une mission générale d'aide aux personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie.



SES MISSIONS :

- Accompagnement global des familles à leur demande et non contractualisé.
- Soutien aux familles au regard de leur problématique :
 - Accès aux droits.
 - Accès et maintien dans le logement.
 - Accompagnement budgétaire.
 - Soutien à la parentalité.



SES PUBLICS :

- Tous publics.



LES LIEUX CONCERNÉS :

- Les Maisons Du Rhône (MDR).
- Les Maisons De la Métropole (MDM).

www.rhone.fr - www.grandlyon.com/services/annuaire-des-maisons-de-la-metropole.html



VOUS DÉVELOPPEZ DES ACTIONS DANS LE CHAMP DE LA PARENTALITÉ.

En 2016, les institutions et associations siégeant au Comité des Services aux Familles et à l'Éducation - Département du Rhône - Métropole de Lyon (CSFE) ont signé le schéma départemental et métropolitain des services aux familles - volet parentalité.

Ce schéma est consultable sur le site de la Caf du Rhône dans la rubrique Partenaires / vous développez des actions dans le champ de la parentalité.

Son principal objectif est de proposer une politique partagée du soutien à la parentalité valorisant les enjeux éducatifs communs et les compétences parentales. Ce schéma s'inscrit donc autour d'une large concertation des principaux acteurs concernés par les problématiques liées au soutien à la parentalité.

Le CSFE - Département du Rhône - Métropole de Lyon est une instance qui œuvre pour une politique territoriale globale, cohérente et concertée sur les champs des politiques éducatives, parentalité et petite enfance sur l'ensemble du territoire du Rhône. Elle est pilotée par le préfet délégué pour l'égalité des chances (Président) et le président du Conseil d'administration de la Caf du Rhône (Vice-président).

CSFE

Comité des Services aux Familles et à l'Éducation
Département du Rhône et Métropole de Lyon



GRANDLYON
la métropole

avec le soutien de

